

Formation Apnéiste Confirmé Eau Libre 2017 - 2018

LA COMMISSION APNÉE DU CODEP 94 FFESSM organise une formation et un examen d'apnéiste confirmé en eau libre (ancien A3).

CONDITIONS DE CANDIDATURE :

- Être âgé de 16 ans révolus à la date de l'examen (+ autorisation du représentant légal pour les mineurs),
- Être titulaire du Niveau d'Apnéiste ou d'Apnéiste en Eau Libre ou d'un diplôme admis par équivalence pour le candidat au niveau d'Apnéiste Confirmé en Eau Libre,
- **Vous êtes invités à vous rendre sur le site de la Commission Nationale Apnée : apnee.ffessm.fr > textes et règlements pour consulter les conditions de candidature et les prérogatives de l'apnéiste expert en eau libre.**

CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA FORMATION :

- 5 Cours théoriques : 10/11/2017, 15/12/2017, 19/01/2018, 02/02/2018, 09/03/2018.
- 5 Séances de fosses CODEP 94 à Villeneuve la Garenne. 12/11/2017, 02/12/2017, 13/01/2018, 11/02/2018 de 21h30 à 23h30 et le 01/04/2018 de 16h30 à 18h30.
- 3 sorties en milieu naturel : 18/11/2017, 07/04/2018, 26/05/2018
- Examen théorique : le 17/03/2018.
- Épreuves pratiques piscine en club,
- Épreuves d'apnée verticale en milieu naturel : le 16 Juin 2018 à BEAUMONT SUR OISE.
- **Toute personne ne participant pas aux sorties en milieu naturel, pourrait se voir refuser la présentation à l'examen final**

INSCRIPTION :

La date limite d'inscription est fixée au **03 novembre 2017**. L'effectif sera limité à 30 candidats en tout. Seront prioritaires les candidats inscrits dans un club du Val de Marne.

Coût de la formation hormis les transports et repas 250€

Soit tout compris : cours théoriques, fosses, sorties milieu naturel, examen final.

DOSSIER A CONSTITUER :

1. Fiche d'inscription à compléter sur <https://1drv.ms/xs/s!AuEtJCRsapQdgt5Vp3kh-DQBn1fk5g> (lien disponible sur le site <http://www.ffessm-cd94.org/> > Commissions > Apnée
2. À envoyer par email à phieclilagny@yahoo.fr
 - Copie de la licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité,
 - Copie de la carte de niveau d'apnée
 - Copie de la carte obligatoire de RIFAA (au plus tard à la date de l'examen),
 - Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'apnée de moins d'un an, délivré par un médecin fédéral ou titulaire du C.E.S. de médecine du sport (capacité ou D.U), médecin hyperbare ou médecin de la plongée,
3. Chèque de 250€ à l'ordre du CODEP 94 FFESSM à envoyer par courrier à Sylvie DELOBEL 13 rue du docteur roux - 94100 Saint Maur

Le chèque de règlement pourra être remis lors du premier cours théorique.

Sylvie DELOBEL

Tel : 0662173834 Mail : phieclilagny@yahoo.fr